



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/CHI/1  
11 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE CHILI (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	2
I. SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 5	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	6 - 8	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	9 - 33	3
A. Gestion publique . . . . .	14 - 18	5
B. Programme social . . . . .	19 - 30	6
C. Environnement . . . . .	31 - 33	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	34 - 39	8
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Chili (1997-1999) . . . . .		10

## INTRODUCTION

1. Le présent document a été établi conjointement par l'Agence de coopération internationale (AGCI) et le Ministère des relations extérieures, en consultation avec le Secrétaire général de la présidence et en collaboration avec le bureau du représentant résident du PNUD au Chili.

### I. SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Le rapport sur le développement humain durable, 1997 place le Chili au 30e rang mondial au regard de l'indicateur de développement humain (IDH). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts déployés pour renforcer les capacités institutionnelles et économiques, les structures sociales et l'action collective. Selon l'enquête socio-économique nationale menée en 1996, le nombre des cas de pauvreté a été ramené de 5,5 millions à 3,3 millions, soit de 45,1 % à 23,2 % de la population, entre 1987 et 1996. Au cours de la même période, le pourcentage des cas de misère est tombé de 17,4 % à 5,8 %.

3. Depuis 1990, l'État favorise le rôle moteur et régulateur de l'économie; il a contribué activement à l'intégration économique du pays aux alliances commerciales régionales et a signé des accords bilatéraux de libre-échange. Cependant, de nombreux points faibles subsistent, entravant le développement durable du pays : a) la forte concentration des revenus; à la fin de l'année 1996, 57 % des revenus de source allaient à 20 % des foyers les plus riches, alors que les 20 % les plus pauvres n'en percevaient que 3,9 %. Même si le dynamisme de la croissance contribue à la baisse des indicateurs de pauvreté, cette tendance reste trop faible face à la nécessité de renforcer la démocratie, d'éliminer les poches d'exclusion et de maintenir la paix sociale; b) les femmes souffrent d'une certaine injustice sur le plan du développement humain; dans la classification établie sur la base de l'indicateur sexospécifique du développement, le Chili perd 15 places par rapport à son rang au regard de l'IDH; c) l'économie chilienne appelle également une restructuration de l'appareil de production, fondée sur le développement technologique, l'augmentation des emplois qualifiés, une bonne gestion des ressources naturelles et la relance des exportations, qui assure la compétitivité des communautés de base et de la population. La détérioration de l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources sont des thèmes abordés de façon récurrente à tous les niveaux de la société, étant donné leurs incidences directes sur la pauvreté et le modèle économique adopté.

4. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, le Président a ordonné la création du Comité social interministériel et du Conseil national de lutte contre la pauvreté, qui sera notamment chargé de conseiller la présidence et d'associer les efforts déployés par le Gouvernement à ceux du reste de la société. En outre, le Gouvernement privilégie le développement social et la productivité de l'appareil de production, intégrant des critères tels que l'intégralité de l'action, la coordination intersectorielle et avec le secteur privé et la participation des groupes bénéficiaires ou victimes.

5. Le rapport du PNUD sur le développement humain au Chili, 1996 fait apparaître dans les pays une asymétrie au niveau du développement humain, ce qui

renforce et accentue les inégalités sociales et qui se manifeste encore plus dans la compétitivité des régions. Une telle situation risquerait d'accroître d'autant les disparités enregistrées au niveau du développement humain sans une intervention de l'État par le biais des dépenses sociales.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

6. Il est important de souligner que l'action du cinquième programme de coopération technique était axée sur la décentralisation, grâce à l'élaboration d'un Programme d'appui aux 13 gouvernements régionaux (PADERE), ce qui a permis de déterminer les besoins et les points forts de chaque région ainsi que les effets des contraintes juridiques et opérationnelles imposées par le pouvoir politique central sur les décisions adoptées au plan régional.

7. Sur la base des enseignements tirés de l'expérience acquise lors du cinquième cycle, on peut dire que les différentes variables associées à la compétitivité ont une incidence significative sur la lutte contre la pauvreté extrême qui persiste dans le pays. Il faudra donc renforcer, dans le cadre du nouveau programme, l'appui à cette formule en modifiant les projets du PADERE et en les adaptant aux nouvelles réalités. De même, un travail plus localisé au niveau des communes (représentées par leurs municipalités) sera le plus bénéfique, puisque la compétitivité a une importante connotation géographique et constitue une condition nécessaire à la promotion du développement humain.

8. La formule de l'exécution nationale a été utilisée dans presque tous les projets au cours du cinquième programme. Comme indiqué dans le rapport d'examen à mi-parcours du programme national du Chili, établi en décembre 1995, l'expérience et l'infrastructure du PNUD ont permis de libérer le personnel national de contrepartie des obstacles et des contrôles du secteur public, et la mise en oeuvre des programmes du gouvernement en a grandement bénéficié.

## III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

9. Le Chili est sur la voie de la pleine intégration à l'économie mondiale. Cette intégration et le passage à l'échelle internationale sont loin d'être limités au cadre économique. Son succès sur les marchés mondiaux dépendra, en grande partie, de son aptitude fondamentale de conjuguer les rôles de l'État et ceux des chefs d'entreprises, ainsi que des capacités, de la formation et de la créativité de la main-d'oeuvre. Les possibilités de coopération multilatérale ainsi créées sont énormes, du fait de l'expérience, de la neutralité et du champ d'action du pays.

10. Compte tenu des indicateurs macro-économiques actuels du Chili, le PNUD pourrait centrer son assistance sur le perfectionnement, le renforcement et la modernisation de la capacité endogène en vue d'un développement véritable et de la réalisation des objectifs d'élimination de la pauvreté dans les plus brefs délais, conformément à ses directives stratégiques programmatiques. Dans ce sens, les programmes seront intégrés à des domaines complémentaires, dont chacun comprend plusieurs thèmes ayant en commun des aspect environnementaux et sexospécifiques.

11. Le PNUD peut largement contribuer au succès des programmes nationaux de développement, en participant au financement conjoint des programmes et projets de grande portée ci-après, qui constituent l'essentiel du programme du gouvernement pour la période 1997-2000 :

a) Lutte contre la pauvreté. À cet égard, les efforts porteront surtout sur l'amélioration des conditions de production et de productivité, notamment en ce qui concerne les travailleurs indépendants. Ce dernières années, la lutte contre la pauvreté a été facile, puisque le développement économique du pays et la baisse du chômage se sont traduits par une augmentation des revenus;

b) Éducation. L'éducation est le meilleur moyen d'améliorer la répartition des revenus au fil des générations. Il convient de noter que l'éducation est actuellement plus différenciée que la répartition réelle des revenus;

c) Programmes sociaux. Les programmes sociaux existants sont pris en charge par diverses sources de financement; il n'en reste pas moins qu'ils doivent être conçus avec plus de rigueur, dotés de structures de gestion plus modernes et moins bureaucratiques et évalués en permanence quant à leurs approches;

d) Intégration sociale et citoyenneté. Dans une société équitablement intégrée, il faut une gradation plus nette des classes sociales, ce qui donne des perspectives de mobilité aux couches défavorisées de la population. D'où la nécessité de créer des espaces publics intégrés, où les secteurs les plus divers de la société pourront se rencontrer et collaborer;

e) Renforcement des capacités à l'échelon municipal. Les municipalités sont l'un des instruments institutionnels publics les plus importants pour l'application des politiques sociales; cependant, beaucoup des 344 municipalités existantes ne disposent pas des moyens professionnels techniques et administratifs nécessaires pour servir d'instruments décentralisés de la politique sociale;

f) Protection de l'environnement. Les conditions du milieu ambiant influent largement sur la qualité de vie de la population, car leur dégradation affecte non seulement le bien-être et la santé des personnes mais également la production et la productivité de l'économie et détériore l'image du pays dans le monde. Il est donc nécessaire de disposer d'instruments efficaces de gestion de l'environnement.

12. Une dimension nouvelle de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement chilien consiste en une contribution directe de ce dernier, d'un montant d'environ quatre millions de dollars. En outre, les ressources extrabudgétaires provenant d'autres fonds administrés par le PNUD et le financement conjoint assuré par plusieurs sources nationales qui participeront à des projets spécifiques porteront le montant total à 66,7 millions de dollars environ pour la période 1997-1999.

13. Le Gouvernement a estimé que la coopération du PNUD avec le Chili pendant la période 1997-1999 devrait être fondamentalement axée sur trois domaines,

lesquels seront exécutés des projets visant à renforcer l'action du Gouvernement dans des secteurs clefs où la capacité du PNUD est jugée irremplaçable.

#### A. Gestion publique

14. Plan d'action gouvernemental pour la période 1997-2000. La coopération du PNUD sera axée sur le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de formulation, coordination, exécution et suivi des plans de développement du pays, ainsi que sur la prévision des éventuelles incidences sociales, politiques, culturelles, environnementales et économiques.

15. Modernisation de la gestion publique et restructuration de l'État. Il est indispensable de mettre en oeuvre des politiques de gestion des ressources humaines, d'améliorer la qualité des services fournis aux bénéficiaires, de faciliter l'accès aux services par la création de bureaux d'information et d'orientation où le public pourra obtenir rapidement des renseignements précis, et par la mise en place de mécanismes simples, efficaces et largement connus, de gestion des plaintes. La coopération du PNUD portera essentiellement sur les projets ci-après : a) informatisation des mécanismes de coordination entre les différents acteurs du service public; b) modernisation de la planification et de la politique de gestion des ressources humaines du Ministère des relations extérieures; c) renforcement de l'Autorité portuaire du Chili afin d'en moderniser la structure et d'en adapter la gestion aux défis posés par l'intégration aux économies des pays limitrophes; d) développement de l'infrastructure de la navigation aérienne civile afin d'optimiser la capacité nationale en matière de sécurité aérienne ainsi que la réglementation, les règles et les procédures applicables à l'aviation civile.

16. Il est généralement admis que la croissance du pays est inconcevable sans un développement équilibré de tout le territoire et il est nécessaire de poursuivre la décentralisation en abordant une nouvelle étape du programme PADERE – l'extension des activités lancées lors du cinquième programme de coopération, compte tenu de l'indicateur de développement humain du Chili, ventilé par région et de la nécessité d'accroître le niveau de vie. À cet égard, un appui sera fourni aux gouvernements régionaux dans la réalisation de l'objectif défini par le Gouvernement national, à savoir faire passer de 26,6 % en 1996 à 42 % en l'an 2000 le pourcentage des investissements facultatifs des régions.

17. Il est également prévu de continuer à appuyer le programme de gestion des administrations locales mis en oeuvre dans la huitième région du Bio-Bío de manière à mettre les municipalités mieux à même de contribuer à la fourniture, à ces administrations, de produits et de services prioritaires. On espère qu'à la fin de la période triennale, environ 30 % des municipalités du pays participeront au Plan d'association régionale. Dans ce contexte, on s'attachera, avec le concours d'UNIFEM, à renforcer le rôle des femmes de la région ayant des activités politiques (par exemple les conseillères municipales), en vue de fonder une organisation régionale des conseillères municipales; de créer des bureaux des questions féminines dans les municipalités; de créer des espaces de réflexion sur les problèmes d'inégalité entre les sexes; de préparer les femmes à mieux assumer leur rôle d'encadrement; d'élaborer une proposition collective pour l'Assemblée nationale des

conseillères municipales de l'Association chilienne des municipalités; de promouvoir l'emploi, en accordant une attention particulière aux femmes chefs de famille vivant en milieu rural; et de lutter contre la violence familiale.

18. La coopération du PNUD en matière de gestion publique devrait en principe aboutir à une application plus rationnelle des politiques qui auront été redéfinies et jugées prioritaires dans le plan d'action pour la période 1997-2000, et contribuer ainsi à renforcer globalement le fonctionnement du Gouvernement. Elle devrait aussi permettre d'élaborer des projets concrets pour chaque secteur et d'assurer un suivi efficace du plan d'action, notamment dans les domaines les plus sensibles – décentralisation, santé, environnement et éducation, par exemple – en mettant l'accent sur la coordination effective des programmes de gestion du Gouvernement.

#### B. Programme social

19. Rapport sur le développement humain. En 1997, il portera sur la sécurité de la population et l'amélioration de la qualité de vie compte tenu de l'incidence des récents changements économiques et sociaux sur la sécurité des personnes dans leur quotidien. Une partie du rapport traitera des disparités entre les sexes et analysera la situation du point de vue de la femme. Les organismes des Nations Unies présents au Chili participeront à cette étude. Il est prévu de continuer à établir des rapports de ce type tous les ans, en choisissant chaque fois un thème particulier.

20. Aide aux groupes vulnérables. L'action du PNUD aura pour but, d'une part, d'aider à concevoir et à mettre en place un Centre pilote de formation et de valorisation des personnes âgées et, d'autre part, d'oeuvrer en faveur des personnes handicapées. De même, avec l'aide financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD continuera de collaborer aux activités concernant les femmes et la santé en matière de reproduction, et plus particulièrement la contraception et la prévention du VIH/sida parmi les jeunes, de manière à donner suite au Programme d'action du Caire et au Programme d'action de Beijing.

21. Appui au Conseil national pour la lutte contre la pauvreté. Il est envisagé, avec la coopération du PNUD, de constituer des réseaux d'institutions privées qui coordonneront leur action et exécuteront des programmes communs avec le Gouvernement, définiront les principaux problèmes et proposeront des solutions concernant les enfants handicapés ou en situation irrégulière, les femmes chefs de famille, l'alcoolisme et la toxicomanie.

22. Aide à la gestion du Fonds de solidarité et d'investissement sociaux. Le PNUD a aidé cette organisation de lutte contre la pauvreté à exécuter ses différents programmes. Il continuera de lui fournir une assistance pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

23. Aide à la gestion du Conseil national pour le contrôle des stupéfiants. Il est prévu d'aider à créer le fonds du Conseil national pour le contrôle des stupéfiants, chargé d'octroyer des aides aux institutions publiques et privées, aux universités et aux organisations non gouvernementales qui réalisent

localement des études sur la consommation et mènent une action de prévention, de traitement et de réadaptation en faveur des toxicomanes.

24. Programme culturel. La coopération du PNUD permettra d'établir un programme de modernisation culturelle, visant à consolider l'identité culturelle des Chiliens et à définir les mesures et les dispositions législatives nécessaires ainsi que les orientations des programmes.

25. Protection du consommateur. La coopération du PNUD passera par le Ministère de l'économie, qui envisage de redéfinir la conception institutionnelle des relations entre le consommateur, le producteur et l'État.

26. Urbanisme. Le réaménagement d'édifices publics désaffectés ou sous-utilisés en raison de l'évolution économique et technique des procédés de fabrication et de distribution offre de nouvelles possibilités aux villes. Il importe que, pendant la durée du cadre de coopération, le PNUD continue à appuyer le Programme d'urbanisme par l'intermédiaire du Ministère du logement et de l'urbanisme.

27. Infrastructures et amélioration des services de santé. Le Gouvernement a mis en oeuvre un Plan pour le renforcement du secteur de la santé afin d'améliorer la santé et la qualité de la vie de l'ensemble de la population et, en particulier, des classes nécessiteuses. L'aide du PNUD aura pour objectif de faciliter l'accès aux services, en augmentant la quantité et en améliorant la qualité des infrastructures, du matériel médical et des équipements de laboratoire, de manière à répondre pleinement et efficacement aux besoins de la population en matière de santé.

28. Rénovation et modernisation des infrastructures universitaires. Le programme vise à faire progresser, qualitativement et quantitativement, la recherche scientifique institutionnelle, en renforçant les groupes de recherche existants et en les dotant des infrastructures de base.

29. Appui à l'Institut de développement agricole. Le PNUD s'emploiera à mettre l'Institut mieux en mesure de faire face aux situations d'urgence dans le domaine agricole, et il contribuera à l'amélioration des méthodes et des techniques de production utilisées dans les exploitations familiales, facilitant ainsi leur transformation et leur pleine intégration dans le développement socio-économique du pays.

30. Sur le plan social, il s'agit d'assurer une plus grande équité, en faisant de la politique sociale un instrument de développement et en modernisant la conception et la mise en oeuvre de l'action sociale, grâce à la coordination des institutions, à la décentralisation et à une meilleure définition des politiques. Afin de renforcer les capacités et de favoriser l'esprit d'entreprise des groupes bénéficiaires de ces mesures, on s'attachera à faciliter l'accès de la population aux débouchés créés par le développement du pays. Dans son action, l'État privilégiera les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les handicapés.

### C. Environnement

31. Les problèmes d'environnement seront traités dans le cadre de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il est prévu de poursuivre les projets intitulés "Réduction des émissions de gaz à effet de serre" et "Renforcement de la capacité du Chili d'honorer ses engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques". En ce qui concerne les projets de moyenne envergure, des propositions seront élaborées en vue de protéger la diversité biologique.

32. Par ailleurs, le Gouvernement note avec intérêt que le FEM maintiendra son Programme de microfinancements, qui a bénéficié à quelque 30 projets d'organisations non gouvernementales ainsi que d'organisations et groupes locaux. Ces projets étaient pour la plupart axés sur la protection de la diversité biologique et sur les changements climatiques au niveau local.

33. L'action du PNUD dans le domaine de l'environnement aura principalement pour effet, d'une part, de réduire les émissions des gaz à effet de serre et de préserver et restaurer la diversité biologique et, d'autre part, de consolider les institutions gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la gestion de l'environnement.

### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

34. Exécution et mise en oeuvre. Compte tenu des résultats obtenus au cours du cinquième programme, le Gouvernement juge bon de recourir encore à la modalité de l'exécution nationale, qui confère au bureau extérieur du PNUD un rôle de premier ordre, s'agissant de mener les opérations et d'assurer la compatibilité entre les principes et règles de gestion du Gouvernement et ceux de l'ONU. Pour l'exécution des projets, on continuera de faire appel aux organismes gouvernementaux de manière à renforcer leur rôle et d'étendre leur champ d'action. Les organisations non gouvernementales sont régulièrement mises à contribution pour définir des domaines thématiques précis, dans le but d'élargir et de multiplier les perspectives ainsi que d'analyser et d'échanger des idées. De même, elles participent activement aux activités du Comité d'évaluation des projets du FEM.

35. L'accord conclu le 12 juin 1995 entre le Gouvernement chilien et le PNUD prévoit le cofinancement des projets; le Gouvernement pourra également allouer des fonds au Programme.

36. Étant donné que la politique étrangère du pays privilégie la coopération internationale, il est indispensable que le PNUD continue à soutenir le Gouvernement dans son action par l'intermédiaire de l'Agence de coopération internationale, afin de définir de nouveaux domaines d'activité et de nouvelles modalités de coopération technique entre pays en développement (CTPD).

37. Suivi et évaluation. Pendant la durée du premier cadre de coopération, il conviendra de multiplier les visites de suivi, les évaluations périodiques et les réunions tripartites entre les fonctionnaires des services concernés, le PNUD et les responsables des projets. Cette procédure, qui a donné d'excellents



résultats par le passé, permettra de revoir les modalités d'exécution et de vérifier la réalisation des objectifs.

38. Mobilisation de ressources, stratégie et objectif. Étant donné la modicité des ressources de base du PNUD allouées au pays, le Gouvernement a accepté d'apporter une participation financière directe égale à la contribution du PNUD et il a été convenu d'affecter celle-ci à des domaines d'activité qu'il juge prioritaires en ce qui concerne la prise de décisions et l'élaboration de politiques et de programmes. Sans préjudice de ce qui précède, des dispositions seront prises pour que les institutions bénéficiaires ou les participants aux projets complètent, dans chaque cas, les montants alloués au Programme.

39. À cette fin et dans le but d'imprimer un nouvel élan dans les domaines précités et autres, une vaste opération visant à mobiliser environ 61,9 millions de dollars de ressources supplémentaires a été lancée, ce qui permettra de mener à bien les diverses tâches nécessaires pour assurer une efficacité maximale de l'action que le PNUD mènera pendant la durée du premier cadre de coopération.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE CHILI  
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(17)	
MCARB 1.1.1	1 516	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement des taux dépendra également de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	100	Gestion du développement et gestion publique
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes et appui aux services techniques	133	
Total partiel	1 732 <sup>a</sup>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	61 900	
Fonds pour le développement durable	3 000	
	dont :	
FEM	3 000	
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	111	
	dont :	
VNU	111	
Total partiel	65 011	
TOTAL GÉNÉRAL	66 743 <sup>a</sup>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; et VNU = Volontaires des Nations Unies.

-----